



CODE DE L'ENTRAÎNEUR

- ▶ Je considère chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition.
- ▶ J'agis toujours dans le meilleur intérêt des élèves-athlètes.
- ▶ Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- ▶ J'utilise un langage précis et respectueux, sans injure, ni expression vulgaire.
- ▶ Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des élèves-athlètes.
- ▶ Je protège une image reflétant les valeurs positives de mon sport et de l'entraîneur.
- ▶ Je privilégie la réussite scolaire des élèves-athlètes à l'intérieur d'objectifs sportifs.
- ▶ Je connais et respecte les règles écrites et non écrites de mon sport.
- ▶ Je respecte toutes les décisions des arbitres.
- ▶ Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- ▶ Je respecte les élèves-athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes.
- ▶ Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- ▶ J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- ▶ Je fais preuve d'honnêteté envers les élèves-athlètes et le sport.
- ▶ J'honore mes engagements écrits et verbaux face aux élèves-athlètes et à l'établissement.
- ▶ Je refuse de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- ▶ Je fais preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues.
- ▶ Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les normes de sécurité.
- ▶ J'informe les athlètes des dangers inhérents à la pratique de notre sport.
- ▶ Je véhicule l'importance d'être toujours en bonne condition physique.
- ▶ J'informe les athlètes des dangers inhérents à la consommation d'alcool ou de drogues.
- ▶ Je contribue à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues et les élèves-athlètes.

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.